



# Norwich Stratégie Retraite loi Madelin

## RETRAITE INDIVIDUELLE

En tant que Commerçant, Artisan, Gérant Majoritaire ou Travailleur Indépendant exerçant une profession libérale, vos revenus professionnels vous permettent aujourd'hui de faire face aux dépenses nécessaires à votre cadre de vie. Cependant, disposerez-vous des mêmes ressources financières au moment de votre retraite ?

En effet, l'augmentation du nombre de retraités face à la diminution du nombre d'actifs cotisants ainsi que l'accroissement de la durée de vie entraîne un déficit financier des régimes de retraite par répartition. Malgré les mesures mises en place pour palier ce déséquilibre, une baisse de vos pensions de retraite demeure inévitable.

Vous souhaitez anticiper l'insuffisance de votre régime de retraite obligatoire en le complétant par des ressources supplémentaires tout en allégeant votre fiscalité.

### Norwich Stratégie Retraite loi Madelin : un contrat retraite adapté à votre profil

Norwich Stratégie Retraite loi Madelin est un contrat d'assurance-vie multisupport qui permet de vous constituer un complément de retraite dans le cadre fiscal attractif de la loi Madelin. Votre contrat est alimenté par des versements programmés et complémentaires. Vous pouvez sélectionner la stratégie de gestion la plus adaptée à votre approche financière.

#### Une fiscalité privilégiée

Le cadre fiscal de l'assurance-vie :

Les capitaux constitutifs des rentes versées en cas de décès sont exonérés de droits de succession, dans les limites fixées par la réglementation fiscale en vigueur.

La loi Madelin :

L'enveloppe de déductibilité des cotisations de retraite diminuée de l'abondement éventuel de l'entreprise au PERCO est égale au plus élevé des deux montants suivants : \*10%\* du bénéfice imposable limité à 8 PASS + 15% sur la fraction de ce bénéfice imposable comprise entre 1 PASS et 8 PASS.  
Ou 10%\* du PASS

\* imputable sur le plafond de cotisations déductibles au titre du Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP).



#### Vous choisissez votre stratégie de gestion en fonction de votre profil d'investisseur !

Une étude approfondie de votre situation personnelle permettra à votre Conseiller de vous guider dans le choix de votre stratégie d'investissement, en fonction de votre profil d'investisseur.

> Vous avez une connaissance pointue des marchés financiers et vous préférez définir vous-même la répartition de votre épargne et effectuer des arbitrages. Dans ce cas, optez pour la **stratégie de gestion LIBRE**.

En fonction de votre profil d'investisseur, vous adaptez la répartition de votre épargne entre les différents supports financiers proposés au contrat, à savoir :

- 3 fonds profilés : Aviva Sérénité, Aviva Harmonie, et Aviva Vitalité.
- 14 OPCVM : diversifiés, actions, obligations et monétaire.
- 1 fonds euros : Aviva Actif Garanti.

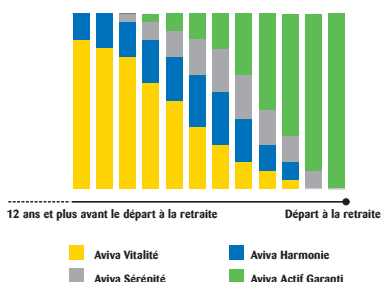
> Vous souhaitez vous constituer un complément de retraite en toute sérénité, sans contrainte.

Dans ce cas, optez pour la **stratégie de gestion EVOLUTIVE**.

Cette stratégie de gestion permet, à partir d'une répartition déterminée à l'avance, de sécuriser progressivement votre épargne retraite grâce à des arbitrages automatiques et gratuits et ce, jusqu'au terme de votre contrat.

Le principe est simple : l'épargne est investie entre 4 fonds proposés au contrat selon une répartition prédéterminée. Lorsque vous êtes loin de la retraite votre épargne est orientée vers des supports dont le potentiel de rendement est plus important. Au-fur-et-à mesure que votre retraite approche, votre épargne est progressivement investie sur des fonds plus sécuritaires.

#### La stratégie de gestion EVOLUTIVE



Pour la troisième année consécutive, Aviva vie est certifié "AFAQ, engagement de service®" par l'organisme AFAQ AFNOR Certification, dans le cadre du règlement des capitaux décès, notamment, pour la fiabilité et la rapidité du traitement des dossiers, la mise en place d'un service d'assistance décès téléphonique gratuit 24H/24 et 7j/7. Cette certification confirme l'engagement d'Aviva dans sa démarche «qualité de service» offerte aux clients.

#### Norwich Stratégie Retraite loi Madelin : un contrat plébiscité par la presse



**Label d'Excellence**  
des Dossiers de l'Épargne  
catégorie Retraite  
multisupport  
en 2008 et en 2009.

# Norwich Stratégie Retraite loi Madelin

## **Vous disposez d'atouts supplémentaires**

### > **Une table de mortalité garantie**

Le calcul du taux de rente tient compte d'une **table de mortalité garantie dès l'adhésion**. Un atout important car votre table de mortalité restera inchangée, quoiqu'il arrive, jusqu'au terme de votre contrat.

### > **La garantie complémentaire en cas de décès<sup>(1)</sup>**

En cas de décès, le capital versé au(x) bénéficiaire(s) bénéficie d'une sécurité en cas de baisse des marchés financiers. En effet, si la valeur de la totalité de l'épargne constituée au jour du décès est inférieure au cumul des versements nets de frais de souscription, l'assureur prend en charge la différence, dans la limite de 150 000 €.

### > **La garantie Remboursement <sup>(1)</sup>**

En souscrivant à cette garantie optionnelle, vous assurez votre protection en cas d'Incapacité Temporaire Totale ou d'Invalidité Permanente et Totale faisant suite à une maladie ou à un accident. En effet, dans ce cas, vos versements programmés vous sont remboursés et ce, au terme de la période de franchise et dans la limite de 150 000 € (montant maximum d'indemnisation toutes adhésions confondues).

## **Vous bénéficiez des avantages d'un contrat souple et évolutif**

Pour compléter notre démarche de "Bon Conseil" et vous accompagner à chaque étape de l'évolution de votre vie, Norwich Stratégie Retraite loi Madelin dispose de nombreux atouts<sup>(1)</sup>.

### > **La flexibilité des modalités de versements**

- Le choix des versements programmés mensuels, (minimum 75 € - maximum: 1 500 €) dans la limite de 10 fois le versement minimum.
- Effectuer des versements complémentaires (minimum 750 €). Le total des versements complémentaires et programmés sur l'année est limité à 10 fois le versement minimum.
- Augmenter vos versements programmés mensuels, en respectant les conditions de versements contractuelles.

### > **La souplesse de fonctionnement**

- La liberté de changer de stratégie de gestion (de la stratégie de gestion Evolutive à la gestion Libre).
- La possibilité de procéder vous-même à des arbitrages dans le cadre de la gestion libre.

### > **Le règlement anticipé de votre épargne<sup>(2)</sup>**

- Vous pouvez demander le règlement de votre épargne disponible avant le terme prévu dans votre contrat, si vous êtes atteint d'une invalidité qui vous rend absolument incapable d'exercer une profession quelconque ou si vous avez cessé votre activité à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire.

### > **Le choix des options au terme de votre contrat**

Au terme de l'adhésion, vous percevez le montant de votre épargne sous **la forme d'une rente versée tout au long de votre vie**. Vous pouvez y adjoindre :

- soit une **réversibilité totale ou partielle** de la rente au profit du bénéficiaire désigné,
- soit des **annuités garanties**. Dans ce cas, les annuités garanties sont versées à votre profit et, en cas de décès, la continuité du versement s'effectuera au profit du ou des bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s).

(1) sous réserve des dispositions contractuelles et légales.

(2) sauf acceptation du bénéfice ou nantissement du contrat.

## **En résumé, les 6 bonnes raisons de choisir Norwich Stratégie Retraite loi Madelin**

1. Le choix de la stratégie de gestion : la stratégie Evolutive ou la stratégie Libre.
2. La qualité de la gestion financière d'un spécialiste financier reconnu : Aviva Investors France.
3. Une table de mortalité garantie à l'adhésion.
4. Les options réversibilité de la rente viagère et annuités garanties.
5. L'avantage du cadre fiscal privilégié de l'assurance-vie et de la loi Madelin.
6. L'expertise et l'accompagnement de votre Conseiller en Assurances.

## **Vous pouvez consulter en ligne votre contrat sur [www.aviva-vie.fr](http://www.aviva-vie.fr)**

Le site [www.aviva-vie.fr](http://www.aviva-vie.fr)<sup>(3)</sup> vous permet d'accéder **gratuitement** et en toute sérénité à votre espace client. Vous pouvez, dans la plupart des cas, consulter le **détail de vos contrats** (répartition par support, historique de vos opérations, relevés annuels de situation...) et **bénéficier d'informations exclusives**.

(3) Aviva Vie se réserve le droit de faire évoluer le site.

## **Le Bon Conseil pour vous accompagner tout au long de vos projets de vie**

Dans le cadre de sa démarche "Bon Conseil" **votre Conseiller est à votre disposition pour vous faire bénéficier de son expertise** et suivre l'évolution de vos projets. **N'hésitez pas à le contacter**. Des échanges réguliers vous permettront de faire le point sur votre situation, d'être conseillé sur la rédaction de votre clause bénéficiaire, d'être accompagné dans la détermination de votre stratégie de gestion en fonction de vos objectifs et de votre profil investisseur.



**AVIVA VIE**  
Siège social : 70 avenue de l'Europe  
92273 Bois-Colombes Cedex  
Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Capital social de 440 511 576,25 Euros  
732 020 805 R.C.S. NANTERRE